



Assemblée générale

Soixante-dixième session

79^e séance plénière

Mercredi 16 décembre 2015, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Lykketoft. (Danemark)

En l'absence du Président, M^{me} Mejía Vélez (Colombie), Vice-Présidente, assume la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 10.

Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'examen d'ensemble de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information

Point 17 de l'ordre du jour (suite)

Les technologies de l'information et des communications au service du développement

Rapport du Secrétaire général (A/70/63)

Projet de résolution (A/70/L.33)

La Présidente par intérim (*parle en espagnol*) :

Conformément à la décision prise à la 78^e séance plénière, je donne maintenant la parole à M. Patrick Keuleers, Directeur et chef de groupe professionnel du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes du Programme des Nations Unies pour le développement.

M. Keuleers (Programme des Nations Unies pour le développement) (*parle en anglais*) : Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a l'honneur de participer à cette réunion de haut niveau sur l'examen décennal de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI).

Cet examen survient à un moment opportun, au terme d'une année au cours de laquelle la communauté mondiale a pris des décisions fondamentales pour notre avenir commun, à savoir, le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, par lequel nous avons convenu de protéger le monde des risques de catastrophe; le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1), par lequel nous nous engageons à mettre fin à la pauvreté et à la faim, à protéger la planète, à favoriser l'éclosion de sociétés pacifiques, justes et inclusives, à permettre aux populations de mener des vies prospères et épanouissantes et à veiller à ne laisser personne de côté; et, pas plus tard que la semaine dernière, l'Accord de Paris sur la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui fournit un cadre à notre détermination à renforcer notre action collective face à la menace des changements climatiques.

Le rôle des technologies de l'information et des communications (TIC) dans la réalisation de ces objectifs et de ces engagements mondiaux est reconnu par l'ensemble des parties prenantes. L'examen décennal de la mise en œuvre des textes issus du SMSI (SMSI+10) offre donc une occasion sans pareil de veiller à ce que ce rôle se concrétise dans le cadre de ces impératifs mondiaux. Le PNUD félicite la communauté du SMSI d'avoir convenu d'un projet de document final (A/70/L.33) qui réaffirme une vision, à savoir l'édification d'une société de l'information centrée sur la personne et axée sur le développement.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

15-43218(F)



Document adapté

Merci de recycler



Pour mettre en place cette société de l'information, il nous faudra combler la fracture numérique, et pour le PNUD, cette fracture ne se limite pas à une simple question d'infrastructure. L'ère des objectifs de développement durable est numérique et de plus en plus interconnectée, et l'inclusion numérique est donc particulièrement importante, étant donné que de nombreux services, l'accès à l'information et l'espace d'interaction avec les gouvernements et le secteur privé dépendent de plus en plus d'outils et de plateformes numériques. La fracture numérique est donc cause d'inégalités en matière d'accès aux services, à l'information, aux opportunités et aux procédures publiques au cours desquelles sont prises les décisions qui affectent la vie des gens. Ces fractures ne sauraient être comblées tout simplement par la technologie ou les infrastructures. Il faut mettre en place des politiques et des stratégies visant à assurer que l'accès aux TIC et la connexion à Internet aient un véritable impact sur la vie des personnes, notamment les femmes, les jeunes et les populations marginalisées.

Le PNUD se félicite de ce que le projet de document final SMSI+10 encourage la tenue en 2025 d'un examen de la suite donnée aux textes issus du SMSI afin de préparer l'examen de la suite donnée au Programme 2030. Une communauté du SMSI activement engagée à la mise en œuvre des objectifs de développement durable peut beaucoup faire en faveur de ces initiatives de développement, y compris l'édification de sociétés pacifiques, justes et inclusives. Pour que les 17 objectifs de développement durable et les 169 cibles soient dûment mis en œuvre, il faudra mobiliser tout un éventail de capacités, des ressources solides et l'engagement continu des parties prenantes. Les partenariats sont d'une importance critique, et tous les secteurs devront œuvrer de concert et dans un esprit novateur. Les choses ne peuvent plus continuer comme par le passé – les États Membres l'ont clairement indiqué dans cette salle en septembre lorsqu'ils ont convenu du Programme 2030.

Hier, dans les remarques qu'il a faites ici (voir A/70/PV.76), le Secrétaire général a noté que les organismes, les fonds et les programmes du système des Nations Unies sont résolus à renforcer la cohérence de leurs efforts en appui aux États Membres et aux partenaires du développement. Les bureaux de pays du PNUD et les équipes de pays des Nations Unies ont commencé à travailler avec des partenaires aux niveaux national et local à la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Les approches intelligentes

et novatrices, que cette communauté connaît bien, seront d'une très grande utilité pour les pays tentant de trouver un équilibre entre leurs priorités face aux défis – nombreux et complexes – qui se posent à eux en matière de développement. La communauté du SMSI peut aider à réaliser le Programme 2030 qui est, pour nous, l'occasion de véritablement transformer notre monde. Le PNUD attend avec intérêt de travailler en étroite coopération avec toutes les personnes représentées ici pour assurer des progrès sans heurts sur les programmes et les priorités mondiaux interconnectés.

La Présidente par intérim (*parle en espagnol*) : Conformément aussi à la décision prise à la 78^e séance plénière, je donne maintenant la parole à M. Torbjörn Fredriksson, Chef de la Section des analyses des technologies de l'information et des communications de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED).

M. Fredriksson (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom du Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED).

Il y a 10 ans, lors de la conclusion du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), les dirigeants de la planète ont défini la vision d'une société de l'information centrée sur l'être humain, inclusive et axée sur le développement. Depuis lors, nous avons assisté à la réalisation de progrès remarquables dans le champ d'application et la portée des technologies de l'information et des communications (TIC). La connectivité s'est considérablement améliorée, et un grand nombre de nouveaux services et de nouvelles applications se sont fait jour qui influent sur nos vies à bien des égards. Il en résulte qu'aujourd'hui la capacité des TIC à contribuer au développement durable dans toutes ses dimensions, est beaucoup plus élevée. Notre conception de la société de l'information a donc évolué, et nous sommes sur le point d'assister à de nouveaux changements rapides au moment où nous entrons dans la phase de traitement massif des données informatiques et de l'Internet des objets.

Quoi qu'il en soit, nous sommes loin d'un monde où chacun, partout dans le monde, quels que soient son statut ou sa situation géographique, peut bénéficier des avantages des TIC au service du développement. Près de 4 milliards de personnes ne sont pas encore en ligne, et moins nombreux encore sont ceux qui ont accès à des réseaux à haut débit.

Même parmi les personnes actives en ligne, les possibilités offertes par Internet ne sont pas toujours pleinement mises à profit. Pour que la société de l'information soit axée sur l'être humain et ouverte à tous, nous devons accorder la priorité aux efforts visant à combler le fossé numérique qui prévaut entre les pays et entre les riches et les pauvres, les hommes et les femmes, les jeunes et les personnes âgées, les grandes et les petites entreprises et les zones rurales et urbaines. Il faut s'attacher plus particulièrement à appuyer la capacité des pays les moins avancés à rattraper leur retard. Nous devons également continuer de veiller à la transparence de processus politiques ouverts à la participation de toutes les parties concernées.

Pour faire en sorte que la société de l'information privilégie le développement, nous devons nous attaquer aux problèmes de contenu, de capacités et de connectivité, et veiller à ce que les TIC soient pleinement mises à profit à l'appui des objectifs de développement durable, ce que souligne à juste titre le projet de document final qui sera adopté à la présente réunion de haut niveau (A/70/L.33). LA CNUCED se réjouit à la perspective de travailler avec ses collègues du Groupe des Nations Unies sur la société de l'information, ainsi qu'avec d'autres partenaires, afin d'appuyer la mise en œuvre des textes issus du SMSI et les objectifs de développement durable. La déclaration conjointe du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination sur l'examen d'ensemble de la mise en œuvre des textes issus du SMSI témoigne de la ferme volonté du système des Nations Unies dans son ensemble d'œuvrer de concert pour mettre les TIC au service du développement durable. Les enseignements tirés de l'expérience acquise au cours de la dernière décennie devraient nous aider à affiner et à améliorer plus avant nos efforts visant à mettre en œuvre les textes issus du SMSI tandis que nous nous dirigeons vers la prochaine étape en 2025.

Une meilleure compréhension des changements qui se produisent dans nos économies, nos sociétés et nos cultures est essentielle si l'on veut tirer le meilleur parti des possibilités actuelles et réduire au minimum les problèmes que pose la transformation des économies et des sociétés par les technologies de l'information et des communications. À l'avenir, une coopération internationale constructive sera encore plus vitale face à toute une série de nouveaux problèmes – des préoccupations que suscite la cybercriminalité aux questions d'intégration – et par le fait que les TIC peuvent

aggraver les écarts de compétences, ce qui pourrait avoir de lourdes conséquences sur les inégalités.

La Commission de la science et de la technique au service du développement, qui assure le secrétariat de la CNUCED, a joué un rôle central dans l'analyse des incidences de la société de l'information et le suivi de la mise en œuvre des textes issus du SMSI. Son examen décennal du SMSI et son rapport d'ensemble sur la mise en œuvre des textes issus du SMSI ont été une ressource précieuse pour l'examen d'ensemble par l'Assemblée générale. La CNUCED est fermement résolue à poursuivre son appui aux travaux de la Commission.

En raison de l'évolution rapide des technologies. Il faut définir des objectifs clairs et disposer d'outils d'évaluation adéquats, tant pour l'application des textes issus du SMSI que pour la façon dont ils peuvent appuyer les objectifs de développement durable. Le travail novateur du Partenariat sur la mesure des TIC au service du développement, dont la CNUCED est un membre fondateur, a préparé le terrain. Mais ce travail ne fait que commencer. Nous devons poursuivre sur cette voie afin de veiller à ce que les responsables politiques soient à même de pouvoir mesurer les progrès et d'évaluer l'impact des politiques pertinentes à l'appui des objectifs du SMSI et des objectifs de développement durable. La décennie écoulée a démontré l'utilité de la coopération et du dialogue entre les gouvernements, les organisations internationales, le secteur privé, la communauté technique et la société civile. La capacité des diverses parties prenantes d'œuvrer ensemble dans l'intérêt d'une société de l'information centrée sur l'être humain, ouverte et axée sur le développement a été une source d'inspiration. La CNUCED partage le désir et la détermination de continuer sur cette voie.

Nous avons parcouru beaucoup de chemin depuis le Sommet de Tunis. Ensemble, nous avons été témoins de grands changements et avons réalisé des progrès importants. Dans le même temps, de nouveaux problèmes sont apparus. Au cours de la prochaine décennie, de nouvelles possibilités et de nouveaux défis surgiront qui exigeront des réponses effectives de toutes les parties concernées. C'est en travaillant ensemble que nous sommes le plus à même d'aboutir à une société de l'information centrée sur l'être humain, ouverte et axée sur le développement.

La Présidente par intérim (*parle en espagnol*) : Conformément au paragraphe 3 de la résolution 68/302 du 31 juillet 2014, nous allons maintenant

entendre toutes les parties prenantes concernées du Sommet mondial sur la société de l'information.

Je donne la parole à M. Parminder Jeet Singh, Directeur exécutif de IT for Change.

M. Singh (IT for Change) (*parle en anglais*) : C'est un grand honneur pour moi de prendre la parole devant ce parlement du monde.

Internet est en train de transformer notre monde de manière fondamentale, produisant des changements tout aussi conséquents que ceux de la révolution industrielle. La question se pose alors de savoir si le monde est aujourd'hui plus mûr sur le plan politique qu'il ne l'était dans ce passé lointain, et donc mieux à même d'orienter cette évolution vers la réalisation de nos objectifs communs. Plus précisément cette fois-ci, les idéaux d'équité, de justice sociale, de droits de l'homme, de démocratie et de durabilité peuvent-ils faire partie de la conception intrinsèque des structures sociales qui se font jour? Malheureusement, les premières indications à cet égard ne sont pas très encourageantes. La période – le début du millénaire – au cours de laquelle Internet a été lancé en vue d'étayer la plupart des systèmes sociaux, a également été l'une des périodes qui a connu, partout dans le monde, un des accroissements des inégalités les plus rapides de l'histoire, alors qu'Internet est censé être une technologie socialement égalitaire.

L'Internet a été qualifié de nouveau système nerveux central de notre société. Les données sont diversement désignées sous le nom de nouveau pétrole ou de nouvelle monnaie. Aujourd'hui, juste avant que je vienne ici pour prendre la parole, j'ai lu le rapport du Forum économique mondial selon lequel les données pourraient devenir une nouvelle idéologie. Les plateformes Internet de monopole jouent aujourd'hui un rôle de médiation dans des activités sociales cruciales grâce à des algorithmes qui servent des intérêts dont la nature et les propriétaires nous sont inconnus. Ces éléments essentiels de la société ne peuvent pas ne pas être réglementés et laissés aux forces du marché et aux puissants.

Mais la décennie qui s'est écoulée depuis le Sommet mondial sur la société de l'information n'a malheureusement pas réussi à fournir un modèle adéquat de gouvernance propre à faire face aux nombreux problèmes sociaux, économiques, politiques et culturels liés à Internet. Alors que nous avançons vers la prochaine décennie, je voudrais demander à cette assemblée de se pencher sur la question pressante que

représente la gouvernance mondiale d'Internet. Nous pouvons commencer par trois choses.

Tout d'abord, nous devons renoncer à l'idée de l'exceptionnalisme d'Internet, à l'idée qu'Internet est si uniquement transnational, ascendant et mû par le secteur privé, qu'il ne peut pas, voire ne doit pas, être gouverné. Internet n'est pas plus transnational que les changements climatiques, il n'est pas plus ascendant que l'éducation, la santé et les modes de subsistance, et il n'est pas davantage mû par le secteur privé que le commerce et la propriété intellectuelle. Tous ces domaines ont des mécanismes de gouvernance mondiale au sein du système des Nations Unies, et il devrait en être de même pour Internet.

Ensuite, il faut traiter de la question des craintes entièrement justifiées d'une éventuelle utilisation abusive d'Internet par l'État en dotant ses mécanismes de gouvernance d'un système solide de poids et de contrepoids, et non pas en fermant les yeux sur la myriade et la complexité des besoins de gouvernance d'Internet.

Enfin, en troisième lieu, la tension entre multilatéralisme et « multipartitisme » doit être réglée par la voie de la démocratie. Internet doit en effet être servi par une évolution des formes de gestion participative de la gouvernance, mais les fondements de la démocratie ne changent pas. Ce sont les peuples eux-mêmes, soit directement, soit par l'intermédiaire de leurs représentants, qui sont habilités à définir les politiques publiques et les lois. Ni les entreprises ni les experts techniques ne peuvent prétendre avoir un rôle spécial et supérieur dans les décisions relatives aux politiques publiques. Une telle tendance, comme des secteurs de la société civile l'ont noté avec inquiétude, est une évolution anti-démocratique malheureuse dans la gouvernance actuelle d'Internet.

Enfin, le monde a besoin d'urgence d'un mécanisme démocratique bien défini pour la gouvernance mondiale d'Internet qui adopte sans réserve les possibilités techniques, sociale et politiques d'un monde nouveau et connecté. Entre autres choses, nous avons besoin d'un tel mécanisme comme point d'ancrage et organisme de méta-appui pour la gouvernance des changements plus vastes de la société de l'information qui se produisent dans tous les secteurs.

Laissé à lui-même, le phénomène du réseau numérique tombera sans doute entre les mains des puissants et rendra le monde encore plus injuste et plus

inégal, comme l'indiquent déjà les premières tendances. Notre avenir numérique dépend de ce que l'ONU fait ou ne fait pas maintenant.

La Présidente par intérim (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à M. Matthew Shears, Directeur du Global Internet Policy and Human Rights Project du Center for Democracy and Technology.

M. Shears (Center for Democracy and Technology) (*parle en anglais*) : Le Center for Democracy and Technology est une organisation de défense des intérêts publics qui s'attache à promouvoir les droits fondamentaux et les processus participatifs au sein d'Internet. Nous avons pris une part active à l'examen décennal de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), et je peux dire que nous sommes encouragés par le texte du projet de document final (A/70/L.33). C'est un document important, et les cofacilitateurs et toutes les parties prenantes qui ont contribué au processus méritent nos remerciements et nos félicitations.

Il existe tout à la fois un sentiment d'optimisme et l'impression d'être sur la bonne voie. Notre mission est claire : instaurer une société du savoir et apporter une contribution substantielle à la réalisation des objectifs du développement durable. La tâche est d'importance et nous ne pourrions l'accomplir que si nous travaillons ensemble, adoptons des solutions, des politiques et des partenariats novateurs et reconnaissons qu'il importe d'autonomiser les personnes et les communautés afin qu'elles puissent elles aussi contribuer à la réalisation de ces objectifs.

Pendant toute la durée de l'examen du SMSI, il y a eu un fort mouvement en faveur de la coopération entre les parties prenantes. Le texte du projet de document final rend bien l'importance critique des processus multipartites pour l'avenir d'Internet et pour le travail que nous avons à faire relativement aux objectifs de développement durable. Cela dit, pour mettre en place une société du savoir et contribuer à la réalisation des objectifs du développement durable, nous devons faire plus que parler de la valeur des processus multipartites. Nous devons les vivre, les mettre au travail et démontrer leur efficacité, car en fait nous n'avons pas d'autre choix. Nous ne pouvons pas espérer édifier une société du savoir ou réaliser les objectifs de développement durable si chaque partie prenante travaille de manière cloisonnée. Nous n'avons d'autre choix que de coopérer, collaborer, partager nos compétences et notre savoir-faire et relever les vrais

défis grâce à des approches multipartites. Nous ne pourrions, comme promis, réaliser une société du savoir et atteindre les objectifs de développement durable que si nous travaillons ensemble, élaborons des politiques et proposons des solutions au travers de processus qui nous permettent de puiser dans les compétences et les contributions de tous.

Pour réaliser ces objectifs d'ici à 2025 et 2030, la communauté devra être bien plus novatrice et ambitieuse en termes de solutions, de politiques, de renforcement des capacités, de technologies, etc. Nous allons devoir nous pencher sur les technologies de l'information et des communications (TIC) et sur Internet, et examiner quelles seront leurs incidences globales sur les objectifs de développement durable. Certes, la connectivité est absolument essentielle, mais nous devons également voir si les personnes les plus touchées par les défis du développement sont équipées pour relever ces défis, tant au niveau local que national.

Nous devons examiner nos politiques et nos solutions et nous demander si elles sont aptes à autonomiser les personnes et les communautés, à créer des opportunités et des emplois, à stimuler l'innovation et l'entrepreneuriat. Nous ne pourrions pas exploiter le potentiel des TIC au service du développement si les politiques en place n'encouragent pas les communautés et les entreprises à bâtir des réseaux, à améliorer les compétences et à ouvrir des perspectives. Et il ne s'agit pas que de technologie. En fin de compte, il s'agit de faire en sorte que les personnes et les communautés puissent contribuer à leur propre développement économique et social.

L'autonomisation revêt différentes formes. Elle n'est pas le simple produit de la connectivité et de l'accès. Elle résulte aussi de la prise de conscience de ses droits et de sa dignité numérique. Le texte du projet de document final sur les droits de l'homme est excellent. Il est dit au paragraphe 14 que nous avons la responsabilité collective d'œuvrer à l'exercice des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Mais de même que pour ce qui est des discours sur le dialogue multipartite, nous devons faire plus que parler. Quelles mesures concrètes allons-nous, la communauté du SMSI, prendre en faveur de l'exercice des droits de l'homme et des libertés fondamentales et de la reconnaissance de l'importance des droits de l'homme pour le développement économique et social?

Notre futur travail s'inscrit dans un cadre plus large et une ambitieux plus vaste. En décembre 2014,

le Secrétaire général a publié un rapport de synthèse sur le programme de développement durable pour l'après-2015 intitulé « La dignité pour tous d'ici à 2030 : éliminer la pauvreté, transformer nos vies et protéger la planète ». Les derniers mots de ce document se lisent comme suit :

« ... l'occasion historique et le devoir de prendre sans tarder des mesures audacieuses et décisives pour veiller à ce que chacun puisse vivre dans la dignité et que personne ne soit laissé pour compte. ». (A/69/700, par. 161)

Je souhaiterais que nous y voyions là une chance et une responsabilité.

La Présidente par intérim (*parle en espagnol*) :

Je donne maintenant la parole à M^{me} Deniz Duru Aydin, représentante de Access Now.

M^{me} Aydin (Access Now) (*parle en anglais*) :

Je suis ici en ma qualité d'utilisatrice d'Internet âgée de 23 ans et originaire d'Istanbul (Turquie). Je suis, m'a-t-on dit, la personne la plus jeune à prendre la parole dans cette salle ces deux derniers jours. Ma participation à la société de l'information a commencé quand j'avais 12 ans, et que je jouais à « Snake » sur le cellulaire de mon père. Aujourd'hui, j'utilise quotidiennement et gratuitement Internet pour accéder à l'information, parler à ma famille et à mes amis au pays et exprimer mes idées. Je suis également fière de dire que j'encode mes courriels. Je représente Access Now, une organisation internationale qui défend et étend les droits des usagers à risque partout dans le monde. Lorsque j'ai été invitée à venir parler ici, j'ai demandé à la communauté mondiale d'utilisateurs d'Internet d'Access Now d'identifier les menaces et les opportunités principales que connaîtrait Internet au cours des 10 prochaines années. Plus de 1 000 personnes du monde entier m'ont aidée à rédiger ce discours qui constitue donc peut-être la première déclaration issue d'une externalisation ouverte faite à l'ONU. Voilà ce que nous avons à dire.

Les droits de l'homme doivent rester au cœur du programme de développement pour Internet. Alors que nous assumons l'importante responsabilité de combler les fossés numériques, nous devons reconnaître que la connectivité ne suffit pas. Nous devons mesurer les progrès par le biais de nouveaux critères en matière de droits de l'homme et de libertés fondamentales, et pas seulement par le nombre de téléphones mobiles ou par l'utilisation de la bande passante. Internet peut donner

aux plus vulnérables d'entre nous les moyens d'exploiter leur potentiel. Il est donc encourageant de constater que le projet de document final (A/70/L.33) reconnaît la centralité des droits de l'homme pour la vision du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI). Et aujourd'hui, c'est aux États réunis dans cette salle qu'il incombe de réaliser cette vision en protégeant nos droits numériques.

Nous devons protéger notre vie privée en cette ère numérique. Nous devons mettre fin à la pratique de surveillance de masse, car cela nuit à la sécurité de nos communications, transforme les citoyens en suspects et réduit la confiance dans l'utilisation des technologies de l'information et des communications (TIC). Comme l'indique le projet de document final, nul ne sera l'objet d'immixtions arbitraires ou illégales dans sa vie privée, ce dont nous convenons tous.

Il faut protéger un Internet ouvert et gratuit. La neutralité du Net assure un accès de bout en bout aux réseaux mondiaux et favorise les opportunités et l'innovation. Les citoyens des plus grandes démocraties du monde demandent la neutralité du Net dans les consultations publiques, soumettant parfois des millions de commentaires à l'appui d'un Internet ouvert et gratuit. Il est temps de les entendre et de répondre à leurs appels. Nous devons mettre fin à la censure et au blocage des contenus. Les barrières à la participation à la société de l'information telles que le filtrage des contenus, la fermeture des réseaux, et l'incarcération des défenseurs des droits des lesbiennes, des gays, des bisexuels et des transgenres doivent disparaître. Ces violations des droits constituent un obstacle direct à la circulation libre de l'information et du savoir. Nous voulons reconnaître et soutenir les personnes détenues, mises en accusation ou en danger pour avoir exercé leurs droits fondamentaux. Nous espérons que l'appel lancé dans le projet de document final en faveur de la protection des journalistes, des travailleurs des médias et de la société civile permettront de mettre fin à la pénalisation de la parole, en ligne et hors ligne.

En ma qualité de jeune utilisatrice d'Internet, je félicite tous ceux qui ont participé à l'élaboration du projet de document final. Je remercie également les 1 000 membres de la communauté mondiale d'Access Now qui ont contribué à la rédaction de ce discours.

Nous espérons que les prochaines étapes du processus du Sommet mondial sur la société de l'information seront plus ouvertes à tous, plus participatives et plus transparentes. Nous exhortons

l'Assemblée générale à associer davantage de jeunes et de représentants de la société civile à la conversation, pour que nous puissions continuer à façonner l'avenir d'Internet et veiller à ce que nos droits numériques soient défendus et développés pendant des générations et des générations.

La Présidente par intérim (*parle en espagnol*) :

Je donne maintenant la parole à M^{me} Avri Doria, chercheuse chez M17M.ORG.

M^{me} Doria (M17M.ORG) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier les États Membres d'avoir produit un projet de document final (A/70/L.33) qui non seulement ne fait pas de tort à Internet, mais nous donne en outre des occasions d'améliorer l'Internet mondial en tant que ressource à partager entre tous. Depuis ma jeunesse, j'ai toujours aimé l'Organisation des Nations Unies pour le rôle qu'elle jouait afin de réunir les gens en vue d'un dialogue commun. Au cours des dernières décennies, le mouvement multipartite relatif à la gouvernance d'Internet, ainsi que d'autres domaines, a contribué à la démocratie participative au sein des organisations internationales et, à un degré non négligeable, au sein de certaines organisations intergouvernementales. Je remercie les cofacilitateurs d'avoir permis dans une certaine mesure la participation des parties prenantes et de nous avoir permis d'avoir un aperçu sur un processus en grande partie opaque. Je remercie les gouvernements qui ont fait également entendre des voix de parties prenantes au sein de leur délégation, en leur permettant de participer à l'ensemble du processus et d'en être les observateurs. Lorsque le moment viendra, dans 10 ans, de passer en revue le travail qu'aura permis de réaliser ce document final, nous formons le vœu que nous aurons un processus pleinement multipartite à passer en revue, qui aille au-delà d'un simple aperçu en coulisse.

Il importe d'utiliser les résultats issus de ce processus pour créer et mettre en œuvre des politiques et des pratiques permettant d'améliorer et de développer encore un réseau Internet ouvert, axé sur les gens, qui serve à réaliser les objectifs de développement durable. Si ces derniers ne concrétisent peut-être pas pleinement l'importance des technologies de l'information et des communications et d'Internet dans l'effort qu'ils représentent, ceux qui ont pris part au Sommet mondial sur la société de l'information sont conscients de ce que nous pouvons faire pour apporter notre aide. Cela dépend de nous. Je trouve encourageant l'accent qui a été mis sur les droits de l'homme dans le projet de document final, à un moment où tant d'organisations craignent

de mettre en œuvre des politiques relatives aux droits de l'homme et où certains États Membres violent ces droits dans leur traitement des femmes, des populations autochtones et des populations en grand danger. Il est bon de voir que lorsque les États Membres s'unissent, ils sont encore capables de respecter l'importance des droits de l'homme.

S'agissant des droits de l'homme, je me dois de mettre en exergue deux domaines qui nécessitent une attention particulière : la violence contre les femmes, réalité déjà endémique dans la société et qui a trouvé une nouvelle expression sur Internet; et le fait qu'Internet est utilisé actuellement comme moyen d'inciter à la violence contre la communauté homosexuelle dans de nombreux pays du monde. Lorsque l'on parle de sécurité sur Internet, ce sont les populations en grand danger qui sont une grande source de préoccupation. Dans les limites de leur rôle et de leurs responsabilités, les gouvernements et autres acteurs doivent s'abstenir de se servir d'Internet comme d'une arme contre les minorités. Il est heureux que le Forum sur la gouvernance d'Internet (FGI) ait été reconduit pour 10 années au moins. Je me félicite également de ce que la barrière entre l'objectif d'une coopération renforcée et le Forum sur la gouvernance d'Internet, en tant qu'espace où l'on travaille sur ces objectifs, ait été quelque peu abaissée, peut-être. Le FGI a déjà servi de cadre à des discussions bilatérales ainsi que multipartites. Il fait partie du système des Nations Unies et par conséquent, peut servir à des discussions multilatérales sur le renforcement de la coopération, selon que de besoin. Si certaines décisions continueront d'incomber aux États Membres, j'espère qu'avec le temps, ces derniers prendront conscience qu'une participation sans exclusive et démocratique de toutes les parties prenantes, dans les cadres à la fois nationaux et internationaux, est essentielle à l'élaboration de la politique publique et à sa mise en œuvre.

Pour terminer, je remercie l'Organisation des Nations Unies du travail qu'elle a réalisé afin de contribuer à la croissance continue d'un Internet ouvert et axé sur la personne. Il nous reste, maintenant, beaucoup de travail à faire ensemble, nous qui prenons part à ce processus, sur un pied d'égalité, en dépit de nos rôles et responsabilités divers et variés.

La Présidente par intérim (*parle en espagnol*) :

Je donne maintenant la parole à M^{me} Deborah Brown, coordonnatrice de projet principale de l'Association pour le progrès des communications.

Mme Brown (Association pour le progrès des communications) (*parle en anglais*) : Je suis honorée de me trouver en ces lieux aujourd'hui. Je prends la parole au nom de l'Association pour le progrès des communications (APC), réseau non gouvernemental mondial composé de 70 membres provenant de plus de 40 pays, essentiellement du monde du Sud. L'APC mobilise depuis 25 ans le potentiel des technologies de l'information et des communications (TIC) au service de la justice sociale et du développement, et elle prend part au processus relatif au Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) depuis ses débuts. Nous nous réjouissons de ce que le projet de document final (A/70/L.33) réaffirme les principes du SMSI, une société de l'information centrée sur les gens, ouverte à tous et axée sur le développement.

Nous sommes particulièrement satisfaits de l'accent mis sur les droits de l'homme et l'égalité entre les sexes. Nous aurions aimé voir citer expressément les droits économiques, sociaux et culturels, mais pensons qu'ils sont implicites dans les cadres relatifs aux droits de l'homme cités dans le projet de texte. Nous appuyons fermement le plan d'action visant à combler le fossé numérique entre les sexes, qui a été mis sur pied hier par ONU-Femmes et l'Union internationale des télécommunications, avec leurs partenaires. Mais nous devons également nous rappeler que l'on ne saurait obtenir la justice pour les femmes seulement sur Internet. Les valeurs et pratiques sociales qui portent préjudice aux femmes et les marginalisent existent partout, même dans les pays développés. Pour que les femmes puissent se sentir en sécurité et en pleine possession de leurs moyens sur Internet, il faut qu'elles y obtiennent davantage qu'un accès, mais également du respect, un accès à la justice, et l'égalité, en ligne et hors ligne. Nous espérons que le projet de document final et que le processus auquel il a donné lieu serviront à redynamiser les efforts visant à mettre en place des conditions générales propres à mobiliser les TIC en faveur du développement à tous les niveaux, et à encourager la collaboration et l'affectation des ressources qui s'imposent pour faire advenir un changement positif.

Nous sommes heureux de voir que le projet de document final relie le processus du SMSI aux objectifs de développement durable. Pour que le prochain examen du SMSI puisse apporter une contribution probante à l'examen du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1), l'intégration des objectifs de développement durable doit faire partie intégrante du suivi et de la mise en œuvre, dans les

deux processus, et il convient de prendre des mesures concrètes afin que cette intégration soit effective à tous les niveaux, et en particulier au niveau national.

Nous apprécions tout particulièrement que le projet de document reconnaisse le fait que les démarches multipartite et multilatérale ne s'excluent pas mutuellement. Nous estimons que c'est précisément l'angle sous lequel le groupe de travail proposé sur la Commission de la science et de la technique au service du développement devrait aborder sa tâche. Mais les conceptions multipartites de la gouvernance fondées sur la coopération sont une nécessité non seulement au niveau mondial mais aussi au niveau national. Les gouvernements doivent mettre en place des processus traduisant également à ce niveau les principes du SMSI.

Nous apprécions l'accent mis dans le projet de document sur une démarche multipartite, mais aurions aimé que le projet considère le secteur privé non pas uniquement comme un partenaire, mais comme un acteur doté de responsabilités dans le domaine des droits de l'homme. Certains modèles d'affaires sur Internet représentent une menace aux droits de l'homme et à Internet en tant que ressource publique et creusent les inégalités. Nous sommes déçus que l'on ne soit pas parvenu à affirmer dans le projet de document final ce qui a été si nettement déclaré dans le cadre de la conférence NETmundial, à savoir qu'Internet est une ressource mondiale qui doit être gérée dans l'intérêt public.

Nous exhortons les États Membres, qui ont travaillé avec tant d'acharnement à obtenir un accord sur le projet de document final, à honorer les engagements qu'ils ont pris dans le domaine des droits de l'homme. Cela veut dire mettre fin à la surveillance généralisée, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des pays, et libérer les journalistes, les militants et les blogueurs qui ont été persécutés pour avoir utilisé Internet au service des droits de l'homme et de la justice sociale. Nous appelons à l'abandon des poursuites dont font l'objet Alaa Abdel Fattah, Bassel Khartabil, Khadidjah Ismayilova et Hisham Almiraat, parmi tant d'autres, hélas, et à leur libération.

Enfin, nous devons cesser de dresser l'un contre l'autre les droits de l'homme et la sécurité. C'est une dichotomie fallacieuse. Lorsque l'on parle de sécurité, on doit se demander : la sécurité de qui? Les stratégies de cybersécurité doivent être réellement axées sur l'être humain et sous-tendues par les droits de l'homme. Les efforts de renforcement de la confiance, de la confiance en soi et de la sécurité, dans l'utilisation

des TIC, ne peuvent se déployer que dans le cadre de processus ouverts, sans exclusive et transparents. Ce n'est qu'une fois que les utilisateurs auront confiance dans les technologies qu'ils utilisent qu'ils se sentiront en sécurité. Alors que nous marquons, aujourd'hui, la conclusion de l'examen SMSI+10, il ne faut pas y voir une fin. Toutes les parties prenantes doivent redoubler d'efforts pour mettre en place un réseau Internet libre et ouvert, faute de quoi, il nous échappera.

La Présidente par intérim (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à M^{me} Kathryn Brown, Présidente d'Internet Society (Société Internet).

M^{me} Brown (Internet Society) (*parle en anglais*) : Au nom de l'Internet Society (Association Internet), organisation forte de 80 000 membres, 145 organisations et 112 sections de bénévoles qui œuvrent dans 92 pays à faire d'Internet un réseau ouvert, relié au monde entier, je félicite l'Assemblée générale du succès de l'examen décennal de la mise en oeuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI+10), qui vient de s'achever.

L'Association Internet est une émanation de la conviction de notre fondateur, Vinton Cerf, qu'une société naîtrait de l'idée d'Internet. Aujourd'hui, nous voyons non seulement qu'une société de l'information est née, en effet, mais aussi qu'Internet lui-même a entrelacé les fils de sa toile avec le tissu même de toute notre société et qu'il constitue maintenant un maillon indispensable de nos modes de prise de contact, de communication, de création et de collaboration.

Nous trouvons encourageants les résultats positifs de l'examen du SMSI+10, qui résultent d'années de coopération et de dialogue en commun. Le projet de document final (A/70/L.33) entérine l'accord que nous avons tous conclu il y a 10 ans pour permettre à Internet de se développer et de prospérer grâce à des processus partant de la base, répartis, collaboratifs. Nous appuyons avec enthousiasme le renouvellement sans équivoque de l'engagement pris à l'égard du modèle multipartite, d'abord adopté à Tunis, le renouvellement du mandat du Forum sur la gouvernance d'Internet et l'accent mis essentiellement sur la création des conditions numériques permettant d'atteindre les objectifs de développement durable. En outre, l'Association Internet n'a cessé d'appeler à un recentrage autour du développement et des droits de l'homme afin de construire une société de l'information centrée sur les êtres humains. Le SMSI a tenu parole en mettant en place l'ossature permettant de continuer à défendre ces deux impératifs cruciaux.

Surtout, les cofacilitateurs ont jeté de la lumière sur l'intérêt du modèle multipartite de collaboration en s'efforçant d'être aussi ouverts, aussi transparents et aussi fédérateurs que le permettait le processus des Nations Unies. Par leur action, ils ont reconnu qu'il n'y avait qu'une seule façon de construire l'avenir d'Internet, et que c'était en travaillant ensemble.

Je tiens à remercier ceux qui ont rendu possible cet accord. Je remercie le Secrétaire général, le Président de l'Assemblée générale et nos deux excellents cofacilitateurs. Mais surtout, je remercie tous les intervenants qui ont contribué par leur passion, leurs idées et leur travail de sensibilisation à ce résultat positif. Nous savons que le projet de document final résulte d'une série de compromis, mais nous avons un problème, et il n'est pas négligeable : à notre avis, le projet de document final laisse à désirer en ce qu'il omet de reconnaître pleinement le caractère transnational d'Internet comme réseau sans frontières de réseaux, composé de millions de réseaux individuels qui se connectent à travers le monde. Il cherche à appliquer des solutions nationales aux problèmes mondiaux, en particulier aux problèmes relatifs à la sûreté et à la sécurité. Cet écueil est aggravé par la croyance erronée de certains, hélas, que la coopération entre les gouvernements seuls est suffisante pour résoudre les problèmes qui nécessitent le savoir-faire et l'engagement de chacun d'entre nous.

Avec autant de doigté que de perspicacité, notre cofacilitatrice des Émirats arabes unis a demandé au groupe qui a assuré l'ouverture de la séance, hier, de quelle façon nous pouvions améliorer les processus des Nations Unies, qui ont toujours été multilatéraux, afin de mieux répondre aux problèmes de gouvernance d'Internet. Par nature, ces questions sont multipartites, transnationales et diffuses. Nous sommes d'accord pour dire que des progrès doivent encore être faits pour épouser pleinement un monde numérique en constante évolution qui ne connaît pas de limites, n'a pas de frontières et dans lequel personne n'est seul décideur.

De même que de plus en plus de personnes, et de choses, sont présentes en ligne, de plus en plus de défis, connus et inconnus, nous attendent. Les processus intergouvernementaux ne sont que l'une des nombreuses façons dont des solutions peuvent être échafaudées et mises en oeuvre. Le règlement des problèmes du XXI^e siècle nécessitera la collaboration des parties prenantes dans le cadre de mécanismes du XXI^e siècle. Nous sommes prêts, à l'Association Internet, à nous

joindre à tous ceux qui, dans cette salle, de même que toutes les parties prenantes à travers le monde, œuvrent à la réalisation d'une vision commune d'Internet en tant que réseau de confiance, ouvert, mondial, pour tous et partout. Une fois de plus, je remercie l'Assemblée de son engagement pour un monde meilleur.

La Présidente par intérim (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au Vice-Président de l'Internet Corporation for Assigned Names and Numbers.

M. Markovski (Internet Corporation for Assigned Names and Numbers) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur et le grand plaisir de faire une déclaration au nom de l'Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (ICANN) sur ce débat réellement important et historique autour de l'examen d'ensemble de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI+10).

Je remercie le Président de l'Assemblée générale, les cofacilitateurs – la Représentante permanente des Émirats arabes unis, M^{me} Lana Zaki Nusseibeh, et le Représentant permanent de la Lettonie, M. Jānis Mažeiks –, leur mission permanente respective auprès de l'Organisation des Nations Unies et leur personnel, les organismes des Nations Unies et toutes les parties prenantes, dont beaucoup sont présentes ici aujourd'hui, de l'excellent travail préparatoire qui a permis de parvenir à cette étape importante. Il s'agit d'un effort on ne peut plus collaboratif. Je tiens particulièrement à remercier le Président de l'Assemblée générale, les cofacilitateurs et le Département des affaires économiques et sociales et son personnel d'avoir permis que le processus conduit dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies soit aussi ouvert que possible et d'avoir donné à toutes les parties prenantes des occasions de transmettre leurs observations et de participer aux débats.

L'ICANN et sa communauté se sont engagées dans le processus du SMSI depuis le premier Sommet, organisé en 2003 et, plus récemment, dans le processus de préparation de l'examen, en collaboration avec d'autres parties prenantes dans le cadre de manifestations organisées par l'UNESCO, l'Union internationale des télécommunications, la Commission de la science et de la technique au service du développement de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et le Forum sur la gouvernance d'Internet. Nous sommes heureux que le projet de document final du SMSI+10 (A/70/L.33) fasse fond sur les fondements de l'Agenda de Tunis, tout en abordant un certain nombre de questions nouvelles aussi différentes qu'importantes.

Comme il est reconnu dans le projet de document final, nous sommes tous confrontés à de nombreux défis. Mais des progrès positifs considérables ont été réalisés depuis 2005. Notre communauté de l'ICANN espère avoir contribué à réduire la fracture numérique – par exemple, en augmentant le multilinguisme sur Internet par le biais des noms de domaine internationalisés, programme auquel nous avons travaillé en collaboration avec notre communauté mondiale et l'UNESCO.

Nous sommes également heureux que le projet de document final prolonge le mandat du Forum sur la gouvernance d'Internet de 10 ans supplémentaires. C'est très important pour le dialogue sans équivalent, partant de la base, qui est en train de se mettre en place aux niveaux régional et international. Je tiens également à saisir cette occasion pour saluer la communauté Internet dans son ensemble, que ce soit ici à New York, pour la séance d'aujourd'hui, ou ailleurs, pour l'engagement continu dont elle a fait preuve dans le cadre du processus d'examen du SMSI.

L'ICANN est heureuse d'avoir fait partie d'une communauté technique aussi solide et dynamique que celle-ci, y compris l'Internet Society, les organismes régionaux de gestion des adresses Internet et d'autres, dont le travail a été reconnu et pris en considération dans le projet de document final. La Conférence NETmundial, tenue en avril 2015, nous a montré à tous que, si nous travaillions de concert, nous pouvions aborder les questions de fond et de préoccupation commune. Je tiens à en remercier le Brésil. Ce devra être le défi à relever à l'avenir alors que nous continuons à travailler pour le bien commun.

Je voudrais terminer en justifiant l'utilisation du mot « historique » à propos de la séance de l'Assemblée générale d'aujourd'hui, terme que nous ne devrions pas utiliser à la légère ici, à l'Organisation des Nations Unies. Nous sommes, en effet, à un tournant. Nous avons l'occasion d'opérer collectivement une réelle différence avec l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1), l'accord positif et important obtenu à Paris sur les changements climatiques et, maintenant, ce projet d'accord portant sur l'utilisation des technologies de l'information et des communications pour le bien commun. Fadi Chehadé, notre Président-Directeur général, a déclaré hier que nous devons saisir cette occasion pour tirer parti des bonnes intentions et de la dynamique positive des négociations et des débats des dernières semaines afin de relever les défis auxquels nous sommes tous confrontés.

Pour sa part, l'ICANN a à cœur de travailler avec toutes les parties prenantes, y compris l'Organisation des Nations Unies et les missions permanentes des États Membres auprès de l'Organisation, sans exclusive et de façon véritablement multipartite, afin de veiller à ce qu'Internet continue de se développer comme un centre mondial unique, sûr, stable et résilient pour le bien de tous les peuples.

La Présidente par intérim (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au Vice-Président chargé des relations publiques du groupe Telenor.

M. Søndergaard (Telenor Group) (*parle en anglais*) : Premièrement, je tiens à féliciter les membres du projet de document final sur l'examen décennal de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) (A/70/L.33), qui met en place des objectifs et cadres ambitieux autour de la façon de régir Internet et de lui assurer un accès universel. Une priorité urgente pour nous tous doit consister à remédier au fossé grandissant de la connectivité à haut débit. Les études montrent que les plus pauvres, les ruraux, les illettrés et, hélas aussi, les femmes sont ceux qui ont le moins de chances d'être connectés. C'est préoccupant parce que l'occasion que l'on perd en n'étant pas connecté n'a jamais été si grande, et elle s'accroît sans cesse. Être connecté, c'est être intégré. Aujourd'hui, la connectivité mobile est à la portée de presque tout un chacun. Le prochain défi à relever sera de rendre Internet accessible à tous.

La contribution de Telenor réside dans notre ambition : compter 200 millions d'utilisateurs actifs d'ici à 2017. Chez Telenor, nous avons vu de première main les bienfaits de la connectivité Internet et mobile. Prenons l'exemple du Myanmar : là où Telenor a mis en place des services, à Yangon, nous avons signé des contrats avec 514 000 nouveaux clients en un seul jour. Aujourd'hui, après une année de fonctionnement, nous avons 12 millions de clients. Dans un pays qui a été coupé du monde extérieur pendant plus de 60 ans, plus de 50 % de la population utilise maintenant son téléphone cellulaire pour accéder régulièrement à Internet. Au Pakistan, nous assurons des services bancaires à ceux qui n'ont pas de banque via le système Easypaisa. Lorsque nous nous sommes lancés, en 2009, pas même un Pakistanais sur 10 n'avait accès à un compte bancaire, mais 60 % des habitants avaient un contrat de téléphone portable. Aujourd'hui, nous faisons plus de 4 milliards de dollars de transactions chaque année.

Telenor soutient fièrement les objectifs de développement durable. Sur nos marchés, nous pouvons voir combien la connectivité mobile est un facteur habilitant pour la population, en réduisant les inégalités et en permettant l'intégration. La connectivité mobile favorise la croissance économique, une meilleure santé, une éducation de qualité et une meilleure protection de notre planète. La réalisation de ces objectifs ambitieux devra passer par un effort conjoint des gouvernements, de la société civile, des organisations internationales et de l'industrie. Il faudra également des investissements considérables et continus. Pour que nous puissions faire ces investissements, j'aimerais souligner ce qui suit.

Les gouvernements doivent donner davantage confiance aux investisseurs. Des cadres et politiques tournés vers l'avenir, ouverts et transparents doivent être mis en place. Les gouvernements ne doivent pas dresser de barrières à la connectivité mobile. Les taxes et redevances diverses peuvent constituer une part non négligeable du coût de propriété et d'utilisation d'un appareil mobile. Les gouvernements doivent respecter la liberté de parole, l'accès à l'information et un dialogue démocratique. Nous voyons bien trop souvent des efforts être faits pour bloquer les services ou censurer les contenus. Enfin les gouvernements doivent veiller à traiter tous les opérateurs sur un pied d'égalité, que la société soit publique ou privée, étrangère ou nationale.

Nous sommes heureux d'avoir l'occasion de prendre part à cette manifestation, dans notre recherche d'un objectif commun pour renforcer le pouvoir d'action du plus grand nombre, et non juste de quelques-uns.

La Présidente par intérim (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au Secrétaire général de la Chambre de commerce internationale.

M. Danilovich (Chambre de commerce internationale) (*parle en anglais*) : Je m'appelle John Danilovich, je suis Secrétaire général de la Chambre de commerce internationale, l'organisation d'entreprises la plus importante et la plus représentative du monde, forte de plus de 6,5 millions de membres dans quelque 130 pays.

En septembre, j'ai pris la parole dans cet édifice pour souligner l'engagement ferme et catégorique des milieux d'affaires mondiaux en faveur des objectifs de développement durable. Il est clair que les décisions prises par les gouvernements dans le cadre de l'examen de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information influenceront notablement

sur le succès de ces nouveaux objectifs mondiaux. Je suis reconnaissant de cette occasion qui m'est donnée d'énoncer la vision qu'ont les milieux d'affaires de résultats de l'examen des textes issus du Sommet qui soient de nature à nous permettre de concrétiser le potentiel et la promesse des objectifs de développement durable. Les technologies de l'information et des communications (TIC) sont évidemment au cœur de chacun des 17 objectifs de développement durable. En termes simples, si nous voulons que les gens trouvent un emploi et se nourrissent, se soignent et s'instruisent, alors nous devons veiller à ce qu'ils puissent bénéficier d'Internet, non simplement pour l'utiliser, mais pour créer des technologies et services connexes qui leur correspondent, qui correspondent au milieu où ils vivent et à leur pays.

En dépit des avancées notables des 10 dernières années, il faut faire davantage pour que chacun ait accès à Internet afin que tous puissent avoir le pouvoir de changer leur vie et leur économie. Le défi de la connexion de l'ensemble du monde va nous amener à mieux comprendre les barrières qui persistent et à concentrer notre action sur le renversement de ces barrières dans les années à venir. L'accent mis par le projet de document final du Sommet sur la nécessité de combler le fossé numérique existant, sous ses différentes formes, y compris entre les hommes et les femmes, dans de nombreux pays et régions, traduit l'importance que cet objectif revêt pour nous tous. Nous exhortons l'Assemblée générale, dans le traitement de ces questions, à reconnaître que l'engagement du monde de l'entreprise, avec la voix sans équivalent qui est la sienne, est appelé à jouer un rôle d'importance vitale dans cette connexion et dans l'explosion du plein potentiel de la technologie et son exploitation au service de nos objectifs communs, dans le cadre du développement d'économies numériques dynamiques, comme de sociétés de l'information porteuses de bénéfices pour tous.

Connecter l'ensemble du monde est la première étape essentielle, mais nous devons également prendre ensemble des mesures pour qu'Internet devienne un outil plus sûr et plus fiable. Dans les milieux d'affaires, nous reconnaissons pleinement qu'un dispositif mondial de cybersécurité doit être encouragé, développé plus avant et mieux appliqué, en coopération avec toutes les parties prenantes et les organes spécialisés internationaux. Nous engageons les gouvernements à prendre acte du nombre croissant d'initiatives multipartites consacrées, aux échelons local, national, régional et

mondial, au renforcement des capacités en matière de cybersécurité et de la mesure dans laquelle elles sont susceptibles de donner lieu à une nouvelle culture de cybersécurité mondiale.

Enfin, nous nous félicitons que le document final de cet examen réaffirme l'importance d'une action collective et en coopération dans la gestion de la gouvernance mondiale d'Internet. Nous applaudissons au fait que l'examen reconnaisse qu'il est primordial que l'avenir d'Internet soit défini par la voie d'un processus ouvert, fédérateur et véritablement multipartite. Le Forum sur la gouvernance d'Internet (FGI) est devenu un moyen sans égal de recenser les problèmes et les solutions qui concernent l'ensemble des parties prenantes et des économies, en mettant particulièrement l'accent sur ceux qui s'attachent aux préoccupations du monde en développement par la voie de la collaboration, sur un pied d'égalité, sans entrave, et dans un cadre ouvert. Nous appuyons pleinement, par conséquent, la prolongation proposée du mandat du FGI de 10 années.

L'entreprise demeure engagée à mettre en œuvre les améliorations voulues au FGI afin de faire fond sur ce qui fait sa grande force pour améliorer la mesure dans laquelle la communauté est capable de continuer de faire face aux problèmes complexes et aux défis de l'avenir. Nous appuyons fermement, en particulier, l'appel visant à accroître la participation des représentants d'entreprises des pays en développement et engageons le groupe consultatif multipartite du Fonds monétaire international à donner la priorité en 2016 à un travail collectif sur les propositions à cette fin, en édifiant et renforçant les liens existants autour des initiatives nationales et régionales actuelles relatives au FGI et en permettant le partage d'informations à l'échelle mondiale sur les pratiques qui ont permis de relever avec succès ces défis.

Pour terminer, nous plaidons fermement pour que tout examen à venir de la mise en œuvre des textes issus du Sommet adhère aux importants principes d'ouverture, d'inclusivité et de fonctionnement multipartite d'Internet, et nous saluons la décision d'associer cet examen à celui du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1). Nous soulignons que tous les examens de mise en œuvre des textes issus du Sommet devraient être entrepris sur un mode ouvert et sans la moindre exclusive, avec la participation de toutes les parties prenantes. À l'appui de cet objectif, nous demandons au Secrétaire général et aux organisations internationales jouant un rôle dans

le cadre de ce Sommet d'intensifier leurs efforts afin de mettre au point des mécanismes efficaces permettant la pleine participation des parties prenantes non gouvernementales afin d'en intégrer plus pleinement les activités aux cadres et processus de développement.

Internet, sur le socle des décisions relatives aux Sommets précédents, a d'ores et déjà apporté des transformations au sein de nos sociétés. Le présent examen peut servir de tremplin vers un travail en collaboration qui nous permette de ménager à tous un avenir plus souriant et plus prospère d'ici à 2030. Nous exhortons l'Assemblée générale à saisir cette occasion dans le véritable esprit de coopération qui se trouve au cœur même du Sommet et des objectifs de développement durable.

La Présidente par intérim (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au Président-Directeur général de Telefónica Internacional USA.

M. Timmermans (Telefónica Internacional USA) (*parle en espagnol*) : C'est un honneur pour moi de prendre la parole devant l'Assemblée générale. Je m'exprime au nom de Telefónica, une entreprise de télécommunication numérique qui est fournisseur de haut débit en Europe et en Amérique latine. Nous participons au processus du Sommet mondial de la société de l'information depuis le début et nous sommes extrêmement reconnaissants des efforts que l'ONU et ses États Membres déploient pour asseoir et renforcer un processus ouvert et sans exclusive.

Toutes les sociétés, y compris les plus défavorisées, ont connu un changement positif grâce à Internet et à la nouvelle économie numérique. Mais personne ne doit être tenu à l'écart de cette nouvelle révolution industrielle. Je crois pouvoir dire que toutes les entreprises privées sont totalement d'accord sur le fait qu'il faut que tout le monde puisse être connecté à Internet. Pour atteindre cet objectif, le partenariat public/privé est essentiel, tout comme des investissements de la part du secteur privé pour étendre et améliorer la connectivité à Internet. Pour donner aux membres une idée de l'ampleur de la tâche, à elle seule et rien qu'en Amérique latine, l'entreprise Telefónica a investi 120 milliards d'euros au cours des 25 dernières années pour améliorer la connectivité à Internet. Ces efforts doivent être appuyés par les gouvernements des pays dont les politiques publiques doivent attirer les investissements privés, qu'il s'agisse des politiques en matière de données ou du déploiement des réseaux.

Deuxièmement, il est fondamental que nous maintenions un Internet ouvert. L'ouverture des normes et des interfaces a donné naissance à un Internet auquel tout le monde pouvait se connecter. Il est absolument primordial de préserver ce caractère ouvert d'Internet à l'heure où les ordinateurs et les navigateurs traditionnels sont remplacés par les smartphones et les applications.

Enfin, les utilisateurs d'Internet doivent préserver la confiance qui leur permet de faire de leur vie une réalité numérique. Internet doit être sûr et la protection du droit à la vie privée de ses utilisateurs garantie comme il se doit. Cela n'est possible qu'avec la coopération de toutes les parties prenantes. C'est pourquoi il est extrêmement pertinent que le mandat du Forum sur la gouvernance d'Internet (FGI) ait été prolongé de 10 années supplémentaires. Il n'existe aucun forum capable de rivaliser avec le FGI en termes de diversité, d'ouverture et de caractère participatif de ses débats.

L'Internet que nous connaissons est le résultat de l'enthousiasme et de la participation de toutes les parties, des investissements d'une multitude d'entreprises privées et de l'énergie et du dévouement de nombreuses personnes talentueuses. Nous ne devons pas oublier que c'est là la meilleure base de travail pour l'avenir.

M. Mende Amalanga (République démocratique du Congo) : Je voudrais présenter nos excuses pour notre arrivée tardive à la présente séance.

Je voudrais d'abord exprimer notre reconnaissance au Secrétaire général et à l'ensemble de la communauté internationale pour avoir accordé une telle importance aux questions liées à l'information et aux progrès des technologies nouvelles et traditionnelles de l'information et des communications. Nous sommes convaincus que ces technologies peuvent être un véritable accélérateur du développement, parce qu'elles présentent l'avantage de développer la citoyenneté d'intégration au niveau mondial et de faciliter une gouvernance démocratique dans tous nos pays, grâce notamment à une approche participative des gouvernés dans diverses facettes de l'action publique. Elles jouent un rôle majeur dans la compétitivité des entreprises et l'efficacité des administrations, des services publics, des services de santé, d'éducation, de sécurité. Elles constituent, par ailleurs, un espace privilégié de production et de diffusion des biens immatériels comme la culture dans des pays comme le nôtre, la République démocratique du Congo. L'avènement d'Internet et principalement du Web comme média de masse et le succès des

réseaux sociaux confèrent ainsi à ces technologies une dimension sociale significative et un impact lourd sur le fonctionnement de nos sociétés, et particulièrement de nos jeunes pays.

Le croisement des produits issus d'Internet dans des domaines autrefois compartimentés et maintenant confondus est à l'origine d'une multitude de services innovants. Cette évolution accélère le progrès de l'humanité dans une perspective globale mais elle est néanmoins, de notre point de vue, porteuse de quelques inconvénients sur lesquels les décideurs que nous sommes ne peuvent pas fermer les yeux, à l'instar de ces problèmes que nous rencontrons tous les jours au niveau des espaces de navigation sur les réseaux sociaux et les messageries instantanées, qui recèlent souvent quelques pièges en termes de multiples cas d'usurpation d'identité, de cyberescroquerie, d'atteinte à la vie privée, de violence des contenus, de cyberdélinquance, de désinformation. Beaucoup de collègues en ont parlé hier, d'après les renseignements qui nous ont été fournis. Un haut responsable d'un pays a rappelé ici même qu'il fallait éviter de donner un chèque en blanc à certains fabricants de ces outils lorsqu'ils refusent de collaborer avec les entités étatiques en quête de plus de sécurité pour leurs citoyens. Il est important que les décideurs que nous sommes puissions mettre en garde contre de tels débordements.

Cela illustre la nécessité d'une approche collective, une approche solidaire et objective de la prévention de ces agissements antisociaux que l'on peut observer dans le secteur d'Internet. Nous avons encore le souvenir des actions terroristes qui déstabilisent certains pays, notamment en Europe, en Afrique ou ici même aux États-Unis, et à ce propos, la République démocratique du Congo, mon pays, saisit cette occasion pour demander la conjugaison des efforts par nos pays respectifs, les gouvernements, les représentants de la société civile parce qu'il s'agit d'une action qui doit être coordonnée. La réussite solidaire est possible, et la réussite solitaire est une pure illusion.

En résumé, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1) dans le cadre particulier de la société mondiale de l'information ne saurait atteindre les objectifs qui lui ont été assignés sans une démarche qui tienne compte de tous les défis qui y sont rattachés. Sur ce point, mon gouvernement tient à appeler les uns et les autres à faire jouer les deux leviers que sont d'une part la mise en œuvre du progrès induit par les possibilités qu'offrent les nouvelles technologies

de l'information et des communications et, d'autre part, la certitude que tout abus qui pourrait en découler sera pris en charge aussi bien par les pouvoirs publics que par la société civile, à quelque niveau que cela se manifeste. C'est à ce prix et à ce prix seulement que l'humanité pourra tirer le maximum de profit possible dans sa quête d'un développement intégral et partagé dont Internet nous offre la possibilité.

La Présidente par intérim (*parle en espagnol*) :

Nous avons entendu le dernier orateur inscrit pour la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'examen d'ensemble de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information, organisée au titre du point 17 de l'ordre du jour.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/70/L.33.

Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

M. Zhang Saijin (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : En ce qui concerne le projet de résolution A/70/L.33, intitulé « Document final de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'examen d'ensemble de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information », je voudrais qu'il soit pris acte, au nom du Secrétaire général, de l'état suivant de ses incidences financières, présenté conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale.

Les paragraphes 65 et 71 du document final contenu dans le projet de résolution A/70/L.33 se lisent comme suit :

« 65. Toutefois, nous notons parmi les États Membres des divergences de vues quant aux modalités du renforcement de la coopération prévues dans l'Agenda de Tunis. Nous leur demandons par conséquent de continuer de dialoguer sur cette question et de s'employer à améliorer leur coopération. À cette fin, nous prions le Président de la Commission de la science et de la technique au service du développement de créer, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, un groupe de travail chargé d'élaborer des recommandations sur les moyens à mettre en œuvre pour continuer de renforcer la coopération suivant les modalités prévues dans l'Agenda de Tunis, compte tenu des travaux réalisés jusqu'à présent sur la question. Ce groupe, qui devra être constitué en juillet

2016 au plus tard, commencera par décider de ses méthodes de travail, notamment de son mode de fonctionnement, et veillera à associer toutes les parties intéressées, compte tenu de nous félicitons que de nombreuses initiatives aient été menées à bien en vue de renforcer la diversité de leurs vues et de leurs domaines de compétence. Il présentera à la Commission de la science et de la technique au service du développement, à sa vingt et unième session, un rapport qui sera annexé à celui que la Commission remettra au Conseil économique et social, et qui servira de base à ceux qu'établit régulièrement le Secrétaire général sur la suite donnée au Sommet mondial sur la société de l'information.

71. Nous savons qu'un certain nombre de difficultés et de perspectives prometteuses ont été recensées au cours des préparatifs du présent examen et que des consultations à plus long terme ont été préconisées pour déterminer les stratégies à adopter à cet égard, et qu'au rythme où se développent les technologies numériques, il faudrait mobiliser des responsables de plus haut niveau pour faire le point des progrès accomplis et décider de l'action à mener. En conséquence, nous demandons à l'Assemblée générale d'organiser, en 2025, une réunion de haut niveau sur l'examen d'ensemble de la suite donnée aux textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information, à laquelle participeraient et contribueraient toutes les parties prenantes, y compris au stade des préparatifs, et qui serait l'occasion de faire le point des progrès accomplis et de recenser les domaines dont il faut continuer de s'occuper et les problèmes qui se posent. Nous recommandons que les conclusions de cette réunion servent à préparer l'examen de la suite donnée au Programme de développement durable à l'horizon 2030. »

Aux termes de la demande figurant au paragraphe 65 du projet de document final, le Président de la Commission de la science et de la technique au service du développement est prié de créer, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, un groupe de travail chargé d'élaborer des recommandations sur les moyens à mettre en œuvre pour continuer de renforcer la coopération suivant les modalités prévues dans l'Agenda de Tunis, compte tenu des travaux réalisés jusqu'à présent sur la question par le précédent groupe de travail sur le renforcement de la

coopération. En outre, la Commission de la science et de la technique au service du développement devra, à sa dix-neuvième session en mai 2016, préparer le projet de résolution sur la suite donnée au Sommet mondial sur la société de l'information qui contiendra la demande du Président de la Commission relative à la création du groupe de travail susmentionné.

Ce projet de résolution sera examiné par le Conseil économique et social à sa session de juillet 2016. Le groupe de travail sur le renforcement de la coopération, qui devra être constitué en juillet 2016 au plus tard, devra ensuite décider de ses méthodes de travail, notamment de ses modalités de fonctionnement, et présenter un rapport à la Commission de la science et de la technique au service du développement, à sa vingt et unième session, en 2018.

Par conséquent, en l'état actuel, le paragraphe 65 n'entraîne aucune incidence financière. Toutefois, si le Conseil économique et social venait à approuver la demande du Président de la Commission de la science et de la technique au service du développement de créer un groupe de travail à sa session de juillet 2016, le Secrétariat informerait alors le Conseil des éventuelles incidences financières, conformément à la pratique établie et à l'article 53 du Règlement intérieur du Conseil économique et social.

Aux termes du paragraphe 71, toutes les questions relatives à une réunion de haut niveau sur l'examen d'ensemble de la suite donnée aux textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information en 2025, y compris la date, le format, l'organisation et la portée de celle-ci, restent à préciser. Par conséquent, en l'absence d'information concernant les modalités de cette réunion, il n'est pas possible à l'heure actuelle d'estimer les ressources qui pourraient être nécessaires au titre des réunions et de la documentation. Lorsque les modalités, le format et l'organisation de cette réunion auront été décidés, le Secrétaire général présentera les prévisions de dépenses correspondantes, conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale. Par ailleurs, la date de la réunion devra être fixée en consultation avec le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences. En conséquence, l'adoption du projet de résolution A/70/L.33 n'aura aucune incidence financière sur le budget-programme en cours.

La Présidente par intérim (*parle en espagnol*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/70/L.33, intitulé « Document final de

la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'examen d'ensemble de la mise en oeuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information ». Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite adopter ce projet de résolution?

Le projet de résolution A/70/L.33 est adopté (résolution 70/125).

La Présidente par intérim (*parle en espagnol*) :

Je tiens à remercier sincèrement M. Jānis Mažeiks, Représentant permanent de la Lettonie, et M^{me} Lana Zaki Nusseibeh, Représentante permanente des Émirats arabes unis, d'avoir mené si habilement et avec

beaucoup de patience les consultations et négociations complexes sur la résolution 70/125 que nous venons d'adopter. Je suis certaine que tous les membres de l'Assemblée se joignent à moi pour leur exprimer nos sincères remerciements.

Nous sommes parvenus au terme de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'examen d'ensemble de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information.

L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 17 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 16 h 30.